



Péage Plaisance 2026

Déclaration de flotte

Loueurs de bateaux de plaisance habitables et non habitables
dits « coches nolisés »

La déclaration de flotte¹ doit être fournie avant **le 1er février 2026** au centre national péage plaisance de VNF, conformément aux dispositions des articles R. 4412-7 et R. 4462-3 du code des transports.

Les coordonnées :

Voies navigables de France
Direction du développement
Division Tourisme – Centre
national péage plaisance

175 rue Ludovic Boutleux
CS30820

62408 BETHUNE CEDEX
Tél. 03 21 63 24 24

Mail : contact.plaisancepro@vnf.fr

Le forfait déclaré pour chaque bateau, au plus tard le 1er février est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et ne peut en aucun cas être modifié en cours d'année.

La déclaration de flotte peut être effectuée à partir des documents papier mais également par voie dématérialisée sur le site https://www.vnf.fr/demat_plaisance/

Il est impératif que vous vous assuriez que les informations (identité, adresse électronique, adresse postale, caractéristiques du ou des bateau(x), etc.) que vous communiquez soient correctes.

La déclaration de flotte peut être soit :

- Effectuée sur le site de déclaration dématérialisée
- Transmise par courrier au centre national péage plaisance, le cachet de la poste faisant foi
- Transmise par fichier attaché à un courriel adressé à contact.plaisancepro@vnf.fr , la date de réception du courriel faisant foi.

La transmission de la déclaration de flotte s'effectue, y compris pour les professionnels dont le siège social est situé à l'étranger, auprès du centre national péage plaisance au siège de VNF.

Le défaut de transmission de la déclaration de flotte avant le 28 février 2026 et après mise en demeure restée sans effet sous 15 jours, constaté par les agents assermentés et commissionnés de l'établissement pour l'acquittement des péages par les articles L4316-10 et L4462-4 du code des transports, entraîne l'établissement par le directeur général de VNF, à partir des éléments de connaissance de la flotte en activité dont il dispose, d'un état qui se substitue à la déclaration de flotte.

Le péage à acquitter est fonction de l'ensemble de la flotte ainsi identifiée, sur la base du forfait annuel. La régularisation du défaut de paiement de tout ou partie des acomptes forfaitaires dus au titre des péages est assortie d'une majoration dont le taux est fixé à 50 % dans la limite de la moitié des sommes éludées.

La même procédure s'applique en cas de déclaration inexacte

¹ La déclaration de flotte précise le nombre et les caractéristiques des bateaux susceptibles de naviguer dans l'année et le mode d'acquittement des péages sur la base du tarif forfaitaire choisi pour chacun d'entre eux.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX BATEAUX (à dupliquer si plus de 15 bateaux)

N°	Nom du bateau	Numéro d'immatriculation	Longueur	Puissance du moteur (Kw)	Année de construction	Commune de la base de location (porter la mention Z2 si la base est localisée en zone 2 ²)			Tarif choisi (Forfait Liberté (année), Forfait Semaine (7 jours consécutifs)) ³
						Zone (Z1 ou Z2)	commune	Code postal	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									

A Le **Signature :**

Nom et qualité du Responsable habilité à représenter l'opérateur

Les réponses à ces questions sont obligatoires. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 n°78-17, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et rectification des données qui vous concernent. Pour toute demande, merci de vous adresser au représentant local de VNF dont les coordonnées figurent en page 1 de la présente déclaration de flotte.

² Rappel : sur la zone 2, les pilotes doivent être titulaires du titre de conduite (listées dans l'annexe 5 de l'arrêté du 25 octobre 2007, modifié, relatif aux conditions de conduite des coches de plaisance nolisés et à la délivrance de l'agrément pour le nolisage, pris en application du décret n°2007-1167 du 02 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur). Il s'agit principalement du Rhône, de la Loire, de la Basse-Seine à l'écluse d'Amfreville à Rouen, de la Seine dans la traversée de Paris.

³ Tout coche nolisé qui naviguera à la semaine, à la fois en zone 1 et en zone 2, se verra appliquer le tarif « semaine » de la zone 1
Déclaration de flotte location de bateaux de plaisance habitables



Dans le cadre du suivi et de l'analyse de l'activité touristique fluviale, votre perception, vos observations et vos attentes concernant la saison écoulée et les perspectives à venir nous permettent de mieux comprendre les dynamiques locales et les attentes des clientèles.

Votre contribution est essentielle pour **faire connaître l'offre fluviale et son potentiel** à travers diverses **publications de communication** (média, réseaux sociaux, etc.) et mettre en lumière les atouts du tourisme fluvial et renforcer sa visibilité auprès des publics et des partenaires.

Nous vous remercions par avance pour votre participation précieuse à cette démarche collective.

Date d'activité pour la saison 2025

Début : _____

Fin : _____

Comment évaluez-vous la saison touristique fluviale 2025 ?

- Très satisfaisante** (fréquentation élevée ? bons retours clients ?, objectifs atteints ou dépassés ?....)
- Plutôt satisfaisante** (quelques aléas, mais globalement une bonne saison ?....)
- Mitigée** (résultats en demi-teinte ? avec des hauts et des bas selon les périodes ? les clientèles ?....)
- Peu satisfaisante**(fréquentation en baisse ?, difficultés opérationnelles ? ou économiques ?....)
- Insatisfaisante** (Saison difficile ?, impactée par des facteurs externes majeurs ? (météo ?, niveau d'eau ?, contexte économique ?...)

<u>Commune base de location (hors base relai)</u>	<u>Nombre de bateaux</u>	<u>Nombre total de contrats vendus</u>	<u>Dont Nombre de contrats étrangers</u>	<u>Durée moyenne de contrats vendus en jour</u>	<u>Nombre de passagers transportés</u>



Quelle est la part des nationalités de l'ensemble des passagers étrangers transportés ?

Nombre de passagers étrangers transportés : _____

Pays	Proportion (%)
Allemagne	
Belgique	
Espagne	
Pays bas	
Royaume Uni	
Afrique du Sud	
Australie/Nouvelle Zélande	
Canada	
Chine	
États-Unis	
Autres	
Total	100 %

Comment abordez-vous la saison 2026 ?

- Avec confiance** (bons résultats de l'année précédente ? clientèles au rendez-vous ? réservations anticipées ? ...)
- Avec une stratégie d'adaptation** (pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles ? (durabilité ?, flexibilité ?, expériences personnalisées ?,...))
- Avec prudence et vigilance** (incertitudes liées à la météo ?, niveaux d'eau ? conjoncture économique ? ...)
- Pas d'avis** pour l'instant

Merci de préciser votre choix

Vos commentaires sont les bienvenus :